

- **Espèces d'intérêt patrimonial fort à très fort** : oiseaux inscrits à l'annexe 1 de la Directive Européenne et se reproduisant sur le site (aire immédiate) ou à proximité (aire rapprochée) : **5 espèces**.
- **Espèces d'intérêt patrimonial moyen à fort** : oiseaux rares ou assez rares à l'échelle régionale, ou classés déterminants pour les Znieff en période de reproduction (intérêt patrimonial d'échelle régionale) et nicheurs sur le site ou ses proches abords (aire immédiate et rapprochée) : **3 espèces** au total.
- **Espèces d'intérêt patrimonial faible à moyen** : oiseaux nicheurs communs ou assez communs en Poitou-Charentes mais ayant un statut d'espèce menacée (liste rouge régionale de 2018, liste rouge nationale de 2016), oiseaux nicheurs peu communs, ou encore oiseaux assez rares ou déterminants Znieff mais non nicheurs sur le site : **32 espèces**.

Pour prendre en compte les oiseaux remarquables sur une échelle élargie, l'analyse de l'avifaune nicheuse patrimoniale a porté sur l'ensemble de la zone d'étude (aire immédiate et aire rapprochée correspondant au rayon de 2 km), afin de mieux caractériser les populations locales. Le **tableau XVI** donne la liste des espèces recensées au sein de la zone d'étude (au sens large) avec leurs statuts de raretés et de reproduction respectifs sur les aires immédiates et rapprochées :

**Tableau XVI : statut de l'avifaune nicheuse recensée sur le site**

Nom français	Statut AEI	Statut AER	Rareté 79	Rareté région	Znieff	LR Région	Statut France	LR France	Dir Ois	LR Monde
Accenteur mouchet	N	N	C	C		LC	3	LC		LC
<b>Alouette des champs</b>	<b>N</b>	<b>N</b>	<b>C</b>	<b>C</b>		<b>VU</b>		<b>NT</b>	<b>2</b>	<b>LC</b>
<b>Alouette lulu</b>	<b>N</b>	<b>N</b>	<b>AC</b>	<b>AC</b>	<b>X</b>	<b>NT</b>	<b>3</b>	<b>LC</b>	<b>1</b>	<b>LC</b>
Bergeronnette grise	S	N	C	C		LC	3	LC		LC
<b>Bergeronnette printanière</b>	<b>M</b>		<b>PC</b>	<b>AC</b>		<b>LC</b>	<b>3</b>	<b>LC</b>		<b>LC</b>
<b>Bondrée apivore</b>	<b>M</b>		<b>AR</b>	<b>R</b>	<b>X</b>	<b>VU</b>	<b>3</b>	<b>LC</b>	<b>1</b>	<b>LC</b>
<b>Bruant jaune</b>	<b>N</b>	<b>N</b>	<b>C</b>	<b>C</b>		<b>NT</b>	<b>3</b>	<b>VU</b>		<b>LC</b>
Bruant zizi	N	N	C	C		LC	3	LC		LC
Buse variable	N	N	AC	AC		LC	3	LC		LC
Canard colvert	S	N	AC	AC	MH(300)	LC		LC	1-3	LC
<b>Chardonneret élégant</b>	<b>N</b>	<b>N</b>	<b>C</b>	<b>C</b>		<b>NT</b>	<b>3</b>	<b>LC</b>		<b>LC</b>
Chevalier culblanc	M	MH					3			
<b>Choucas des tours</b>	<b>S</b>	<b>N</b>	<b>AC</b>	<b>AC</b>		<b>NT</b>		<b>LC</b>	<b>2</b>	<b>LC</b>
<b>Chouette chevêche</b>	<b>N</b>		<b>AR</b>	<b>AR</b>		<b>NT</b>	<b>3</b>	<b>LC</b>		<b>LC</b>
<b>Chouette effraie</b>	<b>S</b>		<b>AC</b>	<b>AC</b>		<b>VU</b>	<b>3</b>	<b>LC</b>		<b>LC</b>
Chouette hulotte	S		AC	AC		LC	3	LC		LC
Corbeau freux	S	N	C	C		LC		LC	2	LC
Cornelle noire	N	N	C	C		LC		LC	2	LC
Coucou gris	N	N	C	AC		LC	3	LC		LC
<b>Épervier d'Europe</b>	<b>N</b>		<b>PC</b>	<b>AC</b>		<b>LC</b>	<b>3</b>	<b>LC</b>		<b>LC</b>
Étourneau sansonnet	N	N	C	C		LC		LC	2	LC
Faisan de Colchide	N	N	C	IN		DD		LC	2-3	LC
<b>Faucon crécerelle</b>	<b>S</b>	<b>N</b>	<b>C</b>	<b>C</b>		<b>NT</b>	<b>3</b>	<b>NT</b>		<b>LC</b>
<b>Faucon hobereau</b>	<b>M</b>		<b>AR</b>	<b>R</b>		<b>NT</b>	<b>3</b>	<b>LC</b>		<b>LC</b>
Fauvette à tête noire	N	N	C	C		LC	3	LC		LC
<b>Fauvette des jardins</b>	<b>N</b>	<b>N</b>	<b>PC</b>	<b>C</b>		<b>NT</b>	<b>3</b>	<b>NT</b>		<b>LC</b>
<b>Fauvette grisette</b>	<b>N</b>	<b>N</b>	<b>AC</b>	<b>C</b>		<b>NT</b>	<b>3</b>	<b>LC</b>		<b>LC</b>
Geai des chênes	N	N	C	C		LC		LC	2	LC
<b>Gobemouche gris</b>	<b>N</b>	<b>N</b>	<b>PC</b>	<b>AC</b>		<b>NT</b>	<b>3</b>	<b>NT</b>		<b>LC</b>
<b>Gobemouche noir</b>	<b>M</b>		<b>M</b>	<b>M</b>		<b>RE</b>	<b>3</b>	<b>VU</b>		<b>LC</b>
<b>Grand Cormoran</b>	<b>M</b>	<b>M</b>				<b>VU</b>	<b>3</b>	<b>LC</b>		<b>LC</b>
Grimpereau des jardins	N	N	C	C		LC	3	LC		LC
Grive musicienne	N	N	C	C		LC		LC	2	LC

Nom français	Statut AEI	Statut AER	Rareté 79	Rareté région	Znieff	LR Région	Statut France	LR France	Dir Ois	LR Monde
Héron cendré	S	S	PC	AC	X	LC	3	LC		LC
Hibou moyen-duc	S		AC	AC		LC	3	LC		LC
Hirondelle de fenêtre	S	N	C	C		NT	3	NT		LC
Hirondelle rustique	S	N	C	C		NT	3	NT		LC
Huppe fasciée	S		AC	AC		LC	3	LC		LC
Hypolaïs polyglotte	N	N	C	C		LC	3	LC		LC
Linotte mélodieuse	N		C	C		NT	3	VU		LC
Loriot d'Europe	N	N	C	AC		LC	3	LC		LC
Martinet noir		N	C	C		NT	3	NT		LC
Merle noir	N	N	C	C		LC		LC	2	LC
Mésange à longue queue	N		AC	C		LC	3	LC		LC
Mésange bleue	N	N	C	C		LC	3	LC		LC
Mésange charbonnière	N	N	C	C		LC	3	LC		LC
Milan noir	M	N	AR	AR		LC	3	LC	1	LC
Moineau domestique	S	N	AC	C		NT	3	LC		LC
Oedicnème criard	S		AR	AR	X,MH	NT	3	LC	1	LC
Petit Gravelot		N	AR	R		VU	3	LC		LC
Pic épeiche	N	N	C	AC		LC	3	LC		LC
Pic épeichette		N	AC	AC		NT	3	VU		LC
Pic noir	S	N	AR	R		VU	3	LC	1	LC
Pic vert	S	N	C	AC		LC	3	LC		LC
Pie bavarde	S	N	C	C		LC		LC	2	LC
Pie-grièche écorcheur		N	AR	AR		NT	3	NT	1	LC
Pigeon biset	S		N	N		NA		DD	2	LC
Pigeon ramier	N	N	C	C		LC		LC	2-3	LC
Pinson des arbres	N	N	C	C		LC	3	LC		LC
Pipit des arbres	N	N	AC	C		LC	3	LC		LC
Pipit farlouse	MH		R	TR		EN	2	VU		NT
Pouillot fitis	M					CR	3	NT		LC
Pouillot véloce	N	N	C	C		LC	3	LC		LC
Poule-d'eau	N	N	AC	C		NT		LC	2	LC
Rosignol philomèle	N	N	C	C		LC	3	LC		LC
Rougegorge familier	N	N	C	C		LC	3	LC		LC
Rougequeue à front blanc	M		AR	AC		LC	3	LC		LC
Rougequeue noir	S	N	C	C		LC	3	LC		LC
Serin cini		N	AC	C		NT	3	VU		LC
Sittelle torchepot	N	N	AC	C		LC	3	LC		LC
Tarier pâtre	N	N	AC	C		NT	3	NT		LC
Tourterelle des bois	N	N	C	C		VU		VU	2	VU
Tourterelle turque	S	N	C	C		LC		LC	2	LC
Traquet motteux	M		R	R	X	EN	3	NT		LC
Traquet tarier	M	M	AR	R		CR	3	VU		LC
Troglodyte mignon	N	N	C	C		LC	3	LC		LC
Vanneau huppé	M		AC	AR	X,MH(260)	VU		NT	2	NT
Verdier d'Europe	S	N	C	C		NT	3	VU		LC

**Statut Aires immédiates (AEI) et rapprochées (AER) :** N=Nicheur sur l'aire considérée ; S=Nicheur hors de l'aire considérée ; M=Migrateur ; H=Hivernants.

**Rareté 79** (inspiré de GODS, 1995) et **Rareté région** (échelle expert, inspirée de Jourde *et al.*, 2015 & Rigault & Granger, 1999) : C=Commun ; AC=Assez Commun ; PC=Peu Commun ; AR=Assez Rare ; R=Rare ; OC=Occasionnel ; N=introduit/domestique ; SMC=Statut Mal Connu.

**Znieff** (d'après PCN, 2018) : X=déterminant en période de reproduction ; MH(xx) : déterminant en migration ou en hiver à partir de seuil d'effectif xx.

**LR PC** (Liste Rouge Poitou-Charentes, d'après PCN, 2018) : RE=Disparu au niveau régional ; CR=En danger critique ; EN=En danger ; VU=Vulnérable ; NT=Espèce quasi menacée ; LC=Préoccupation mineure ; DD=Données insuffisantes ; NE=Non Evalué ; NA=Non Applicable.

**Statut France** : 3 (article 3) : protection totale des individus et des habitats ; 6: prélèvement soumis à autorisation. **LR France** (Liste Rouge France, d'après UICN & MNHN, 2016) : CR=En danger critique ; EN=En Danger ; VU=Espèce vulnérable ; NT=Espèce quasi menacée ; LC=Préoccupation mineure. **Dir. Ois. (Directive Oiseaux)** : 1=annexe 1 (espèce faisant l'objet de mesures spéciales de conservation) ; 2=annexe 2 (espèce pouvant être chassée) ; 3=annexe 3 (espèce pouvant être commercialisée). **LR Monde** (Liste Rouge Mondiale, IUCN, 2015, reprise de UICN & MNHN, 2016) : CR=En danger critique ; EN=En danger U=Espèce vulnérable ; NT=Espèce quasi menacée ; LC=Préoccupation mineure.

<b>Intérêt patrimonial :</b>	<b>En rouge=fort à très fort</b>	<b>En bleu=moyen à fort</b>	<b>En vert=faible à moyen</b>
------------------------------	----------------------------------	-----------------------------	-------------------------------

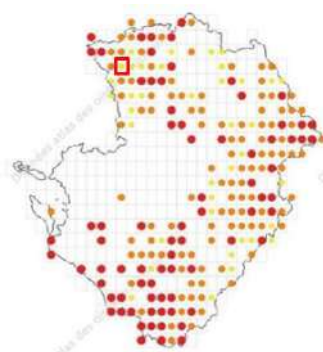
**- Oiseaux de l'annexe 1 de la Directive européenne nicheurs sur le site (AEI+AER) : 5 espèces.**

➤ **L'Alouette lulu (*Lullula arborea*) :**

Cette petite alouette qui se perche volontiers est une espèce caractéristique des zones bocagère, des zones de landes et des coupes forestières. En France cette espèce, à l'instar des zones bocagères, connaît un fort déclin, que l'on observe aussi dans la région Poitou-Charentes. Dans cette région, Rigaud et Granger (1999) notent une distribution hétérogène excluant les grandes zones cultivées et les zones humides. Ils notent aussi que la population régionale semble se concentrer dans le département des Deux-Sèvres dont la population était évaluée à 10 000 – 25 000 couples en 1999 (la population régionale étant estimée à 10 800- 27 600 par ses mêmes auteurs). Ses effectifs régionaux, réévalués en 2009, ont été estimés entre 4000 et 14000 couples, ce qui représente une baisse de 50% par rapport à la décennie précédente (Jourde *et al.*, 2015).

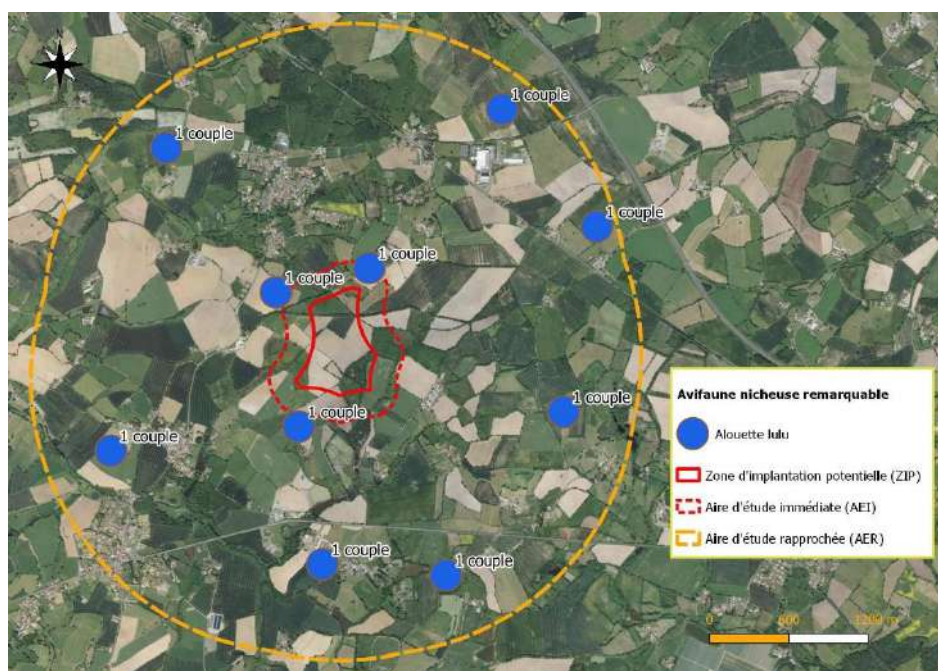


**Figure 41 : Alouette lulu** (illustration de C. Rigault)



**Carte 56 : répartition de l'Alouette lulu en Poitou-Charentes** (d'après Jourde *et al.*, 2015)

Sur le site, elle est surtout présente au sein de l'aire rapprochée, avec des effectifs nicheurs qui peuvent être estimés entre 5 et 10 couples dans un rayon de 2 km autour du projet, mais seulement 1 ou 2 couples dans les limites de l'aire immédiate. Elle est également présente en période internuptiale et a été notée sur l'aire immédiate à chaque phase du cycle annuel (migrations pré- et post-nuptiales et hivernage).



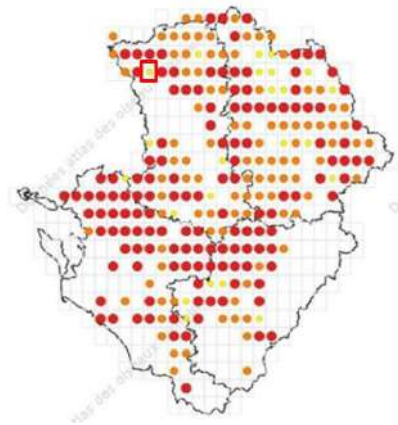
**Carte 57 : localisation des observations d'Alouette lulu**

➤ **L'Œdicnème criard (*Burhinus oedicnemus*) :**

L'Œdicnème criard est un oiseau des steppes méridionales, qui affectionne les zones arides faiblement couvertes par la végétation, comme les pelouses sèches ou les champs plus ou moins caillouteux. C'est un migrateur très précoce, qui arrive en France dès le début du mois de mars, et qui ne repart qu'en fin d'automne. À l'échelle régionale, il est présent dans les quatre départements, avec des populations plus significatives dans les grandes plaines cultivées du nord Charente, des Deux-Sèvres et de la Vienne. L'effectif régional est estimé entre 2600 et 6000 couples, ce qui correspond environ au tiers de l'effectif national (Jourde *et al.*, 2015). La population régionale est stable, et ne semble pas avoir beaucoup évolué au cours de ces 20 dernières années.



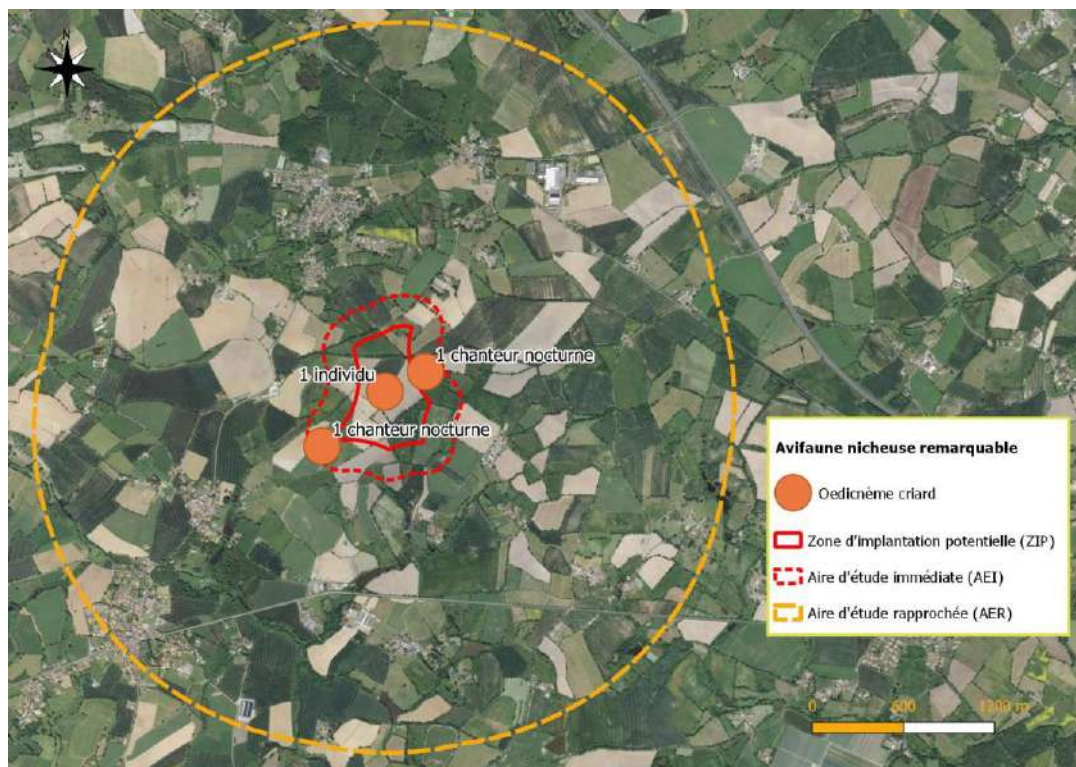
Photo 37 : Œdicnème criard (photo hors site)



Carte 58 : répartition de l'Œdicnème criard en Poitou-Charentes (Jourde *et al.*, 2015)

Sur le site, l'Œdicnème criard a fait l'objet de très peu d'observation : 1 individu posé dans le grand champ de tournesol au milieu de la ZIP en juin, non revu par la suite, et deux contacts (chants nocturnes) sur les marges extérieures de l'aire immédiate en août et septembre. En revanche, aucun contact visuel ou auditif n'a pu être recueilli lors des prospections effectuées pour l'inventaire de l'avifaune nicheuse sur les aires immédiates (IPA) et rapprochées (EFP). Il s'agit donc d'une espèce fréquentant occasionnellement le site, susceptible de se reproduire dans les environs plus ou moins proches de l'aire d'étude, mais qui ne semble pas avoir niché directement sur le site en 2020. Pour cette espèce, les cultures dominantes au sein de la ZIP en 2020 étaient relativement peu favorables (rangs de tournesol très serrés, laissant très peu de surfaces de sols nus), ce qui peut expliquer l'absence d'indice de nidification pour cette espèce en 2020. Le caractère limoneux des sols sur la ZIP et dans ses environs proches, qui restent humides en surface pendant toute la première partie du printemps, peut également expliquer le peu de contacts avec cette espèce, celle-ci recherchant plutôt les habitats agraires très secs, avec de larges plages de sols nus.

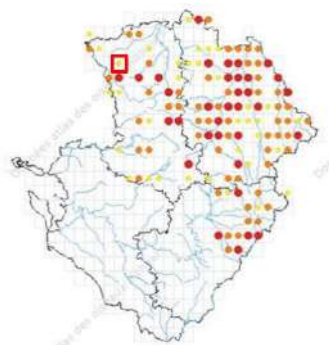
En dehors de la période de reproduction, aucun contact d'Œdicnème criard n'a été noté lors des prospections pré- et post-nuptiales effectuées sur l'aire d'étude immédiate. Il existe une zone de rassemblement post-nuptial localisée sur la commune voisine de Bressuire, à environ 3 km au nord-est de la ZIP (Gods, 2020), mais les transits vers cette zone ne semblent pas recouper la zone du projet, compte tenu de l'absence totale d'observation pour cette espèce en automne.



**Carte 59 : localisation des contacts d'Oedicnème criard sur le site**

➤ **Le Pic noir (*Dryocopus martius*) :**

Le pic noir est le plus grand des pics présents dans la région. Sédentaire, sa taille avoisine celle d'une corneille. Il fréquente préférentiellement des grands massifs forestiers mais ne dédaigne pas non plus les boisements de taille réduite, voire les plantations de peupliers. Originaire du nord de l'Europe, sa distribution s'est nettement étendue vers le sud au cours des 40 dernières années. Il occupe aujourd'hui tous les départements français, depuis les Alpes jusqu'à la Bretagne. Il est encore rare en Poitou-Charentes où sa population, évaluée à 15-28 couples en 1999, atteint aujourd'hui 70 à 160 couples (Jourde *et al.*, 2015).

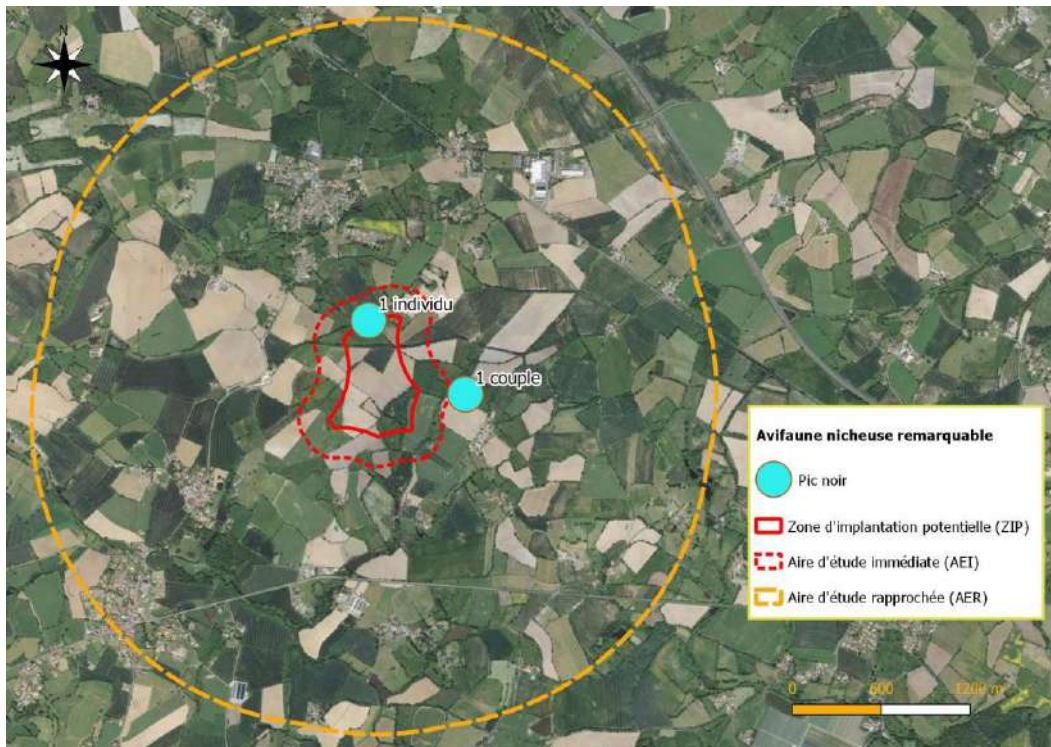


**Carte 60 : répartition du Pic noir en Poitou-Charentes (d'après Jourde *et al.*, 2015)**



**Figure 42 : le Pic noir (gravure de Figuier, 1886)**

Sur le site, un couple s'est installé dans une parcelle boisée localisée dans l'aire rapprochée, à quelques centaines de mètres à l'est de la ZIP (**carte 61**). Il a également été noté en automne dans la partie nord de l'aire immédiate où les possibilités de nidification sont cependant moins évidentes (milieux beaucoup plus ouverts avec très peu de grands arbres).



**Carte 61 : localisation des observations de Pic noir**

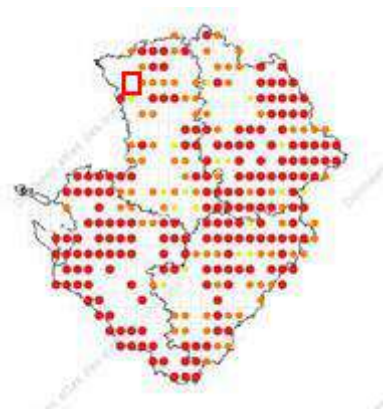
➤ **La Pie-grièche écorcheur (*Lanius collurio*) :**

C'est un oiseau dont les populations ont accusé un fort déclin dans la majorité des pays d'Europe de l'Ouest, d'où son inscription à l'annexe 1 de la Directive Oiseaux. L'origine de ce déclin est essentiellement liée aux modifications des pratiques agricoles qui ont profondément affecté les paysages ruraux dans la seconde moitié du siècle dernier : remembrements, arrachages des haies, arasements des talus et des fossés, drainages, pesticides... Ces causes perdurent encore aujourd'hui, mais l'espèce semble s'adapter à de nouveaux territoires (jeunes plantations de résineux, vergers), ce qui infléchit légèrement la tendance au déclin des populations.



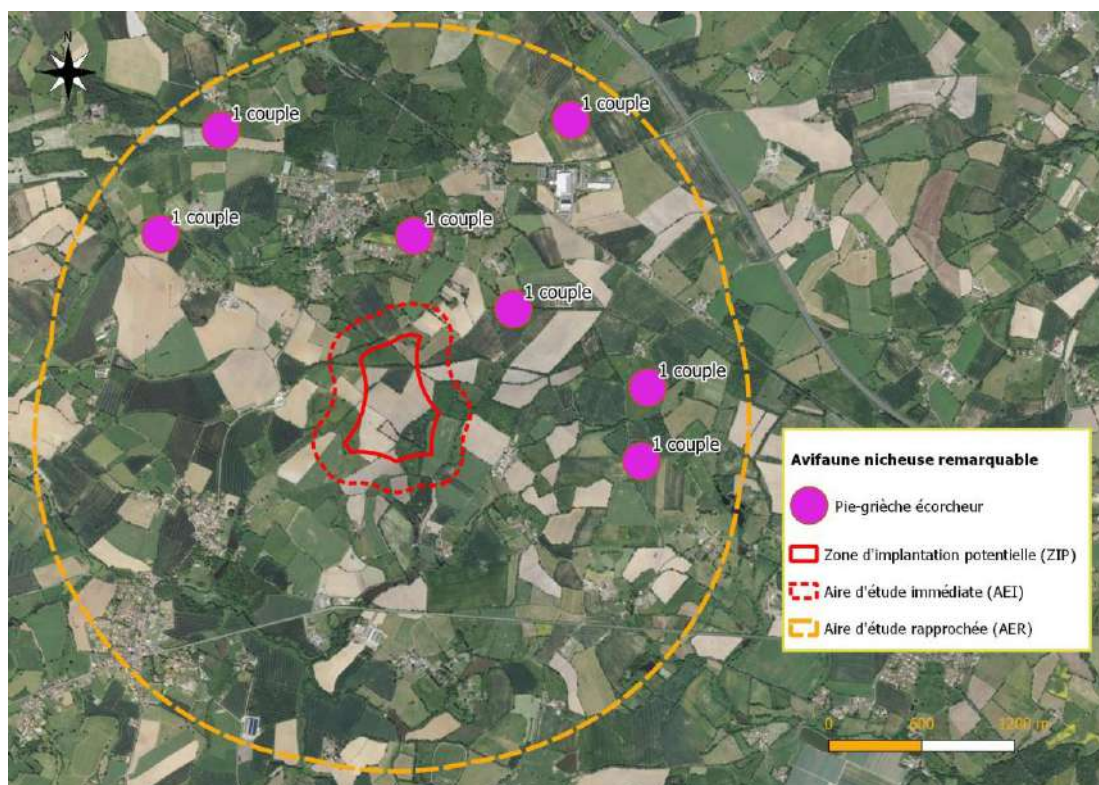
**Photo 38 : Pie-grièche écorcheur (photo hors site)**

À l'échelle régionale, la Pie-grièche écorcheur est bien établie et ses populations semblent globalement stables, mais avec des disparités selon les départements : progression sensible dans la moitié nord des Deux-Sèvres, mais régression dans certains secteurs de Charente-Maritime où elle était bien établie (région de Saintes, marais de Brouage, Val de Charente). Sa population régionale est estimée entre 1380 et 2350 couples, avec un classement en espèce « quasi-menacé » (NT) sur la liste rouge régionale de 2018. En termes d'habitats, elle montre une préférence pour les milieux assez ouverts, riches en insectes, et entrecoupés de haies et de buissons où elle aime se percher.



**Carte 62 : répartition de la Pie-grièche écorcheur en Poitou-Charentes (d'après Jourde et al., 2015)**

Sur le site, 5 à 7 couples ont été recensés au sein de l'aire rapprochée, principalement dans sa partie nord (**carte 63**), mais aucun autre couple ni aucun individu en phase d'alimentation ou de déplacement au sein de l'aire immédiate, dont le caractère plus ou moins dégradé du bocage lui semble moins propice.



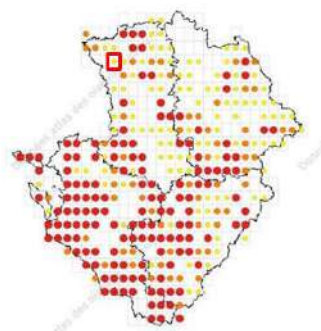
**Carte 63 : localisation des observations de Pie-grièche écorcheur**

➤ **Le Milan noir (*Milvus migrans*) :**

C'est un rapace nécrophage qui revient de ses zones d'hivernage africaines vers la mi-mars et qui séjourne dans notre région jusqu'à la mi-août. Il recherche pour nicher des zones boisées assez denses, et y installe son nid à la fourche d'un arbre. D'implantation assez récente dans la région, ce rapace semble avoir largement profité du développement des activités humaines au cours du XXème siècle, ses populations se multipliant au fur et à mesure de la production de déchets organiques. C'est en effet une espèce très fréquente autour des déchetteries et autres décharges, sa population régionale atteignant aujourd'hui 1000 à 2000 couples.

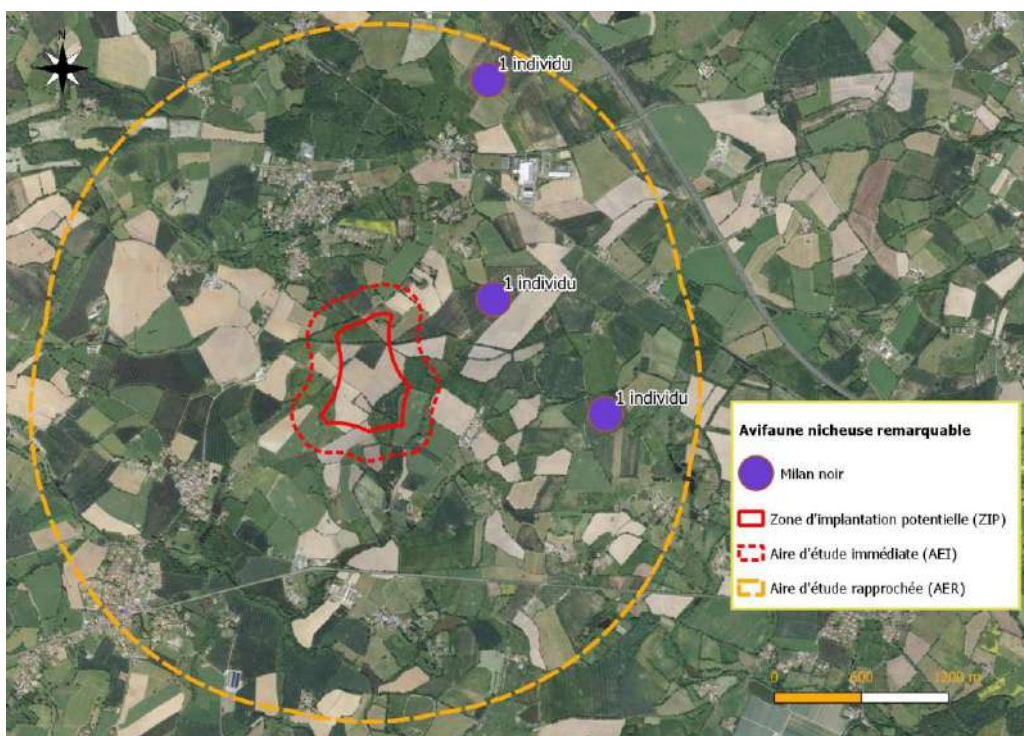


**Photo 39 : Milan noir (photo hors site)**



**Carte 64 : répartition du Milan noir en Poitou-Charentes (d'après Jourde et al., 2015)**

Sur le site, il a d'abord été noté en vol lors des inventaires pré-nuptiaux puis a été à nouveau observé en période de nidification, mais uniquement au sein de l'aire rapprochée. Sa zone de nidification n'a pu être délimitée précisément, mais il est probable qu'il niche dans la partie nord-est de l'aire d'étude rapprochée, où plusieurs individus ont été observés (**carte 65**).



**Carte 65 : localisation des observations de Milan noir**

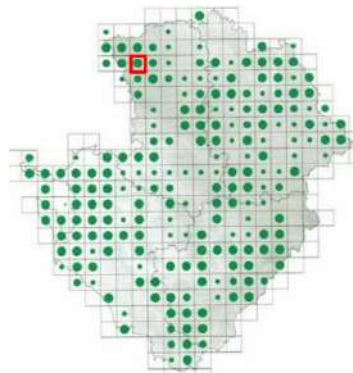
- Oiseaux d'intérêt patrimonial moyen à fort : 3 espèces

➤ **La Chouette chevêche (*Athene noctua*) :**

Ses populations ont fortement chuté dans les années 60 lors des grandes phases de remembrements qui ont affecté les campagnes françaises (abattage des haies et des arbres creux), puis au cours des décennies suivantes, avec l'utilisation des pesticides (espèce se nourrissant de gros insectes). Elle semble aujourd'hui moins menacée en France, mais reste classée « NT » (quasi menacée) sur la liste rouge régionale. Ses populations en Poitou-Charentes sont estimées entre 2700 et 3900 couples, avec des effectifs relativement importants dans les zones bocagères (gâtine).



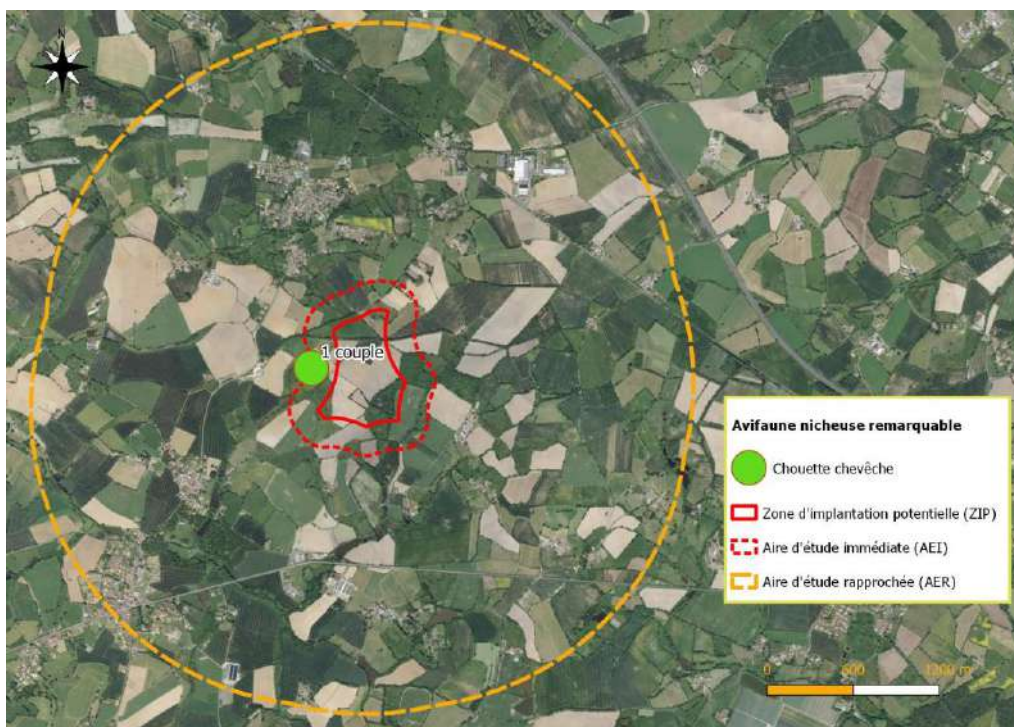
**Photo 40 : Chouette chevêche (photo hors site)**



**Carte 66 : répartition de la Chouette chevêche en Poitou-Charentes (d'après Jourde et al., 2015)**



Sur le site, elle a été notée tardivement lors du second passage pour l'inventaire des nicheurs sur l'aire immédiate (campagne IPA de juin), avec un couple détecté dans la partie centre-ouest du site, en bordure extérieure de la ZIP (**carte 67**).



**Carte 67 : localisation des observations de Chouette chevêche**

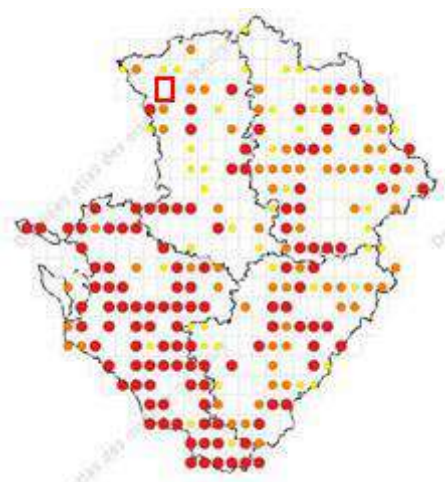
➤ **Le Gobemouche gris (*Muscicapa striata*) :**

Le Gobemouche gris est un migrateur transsaharien qui revient nicher en France vers la fin du mois d'avril. C'est un insectivore strict, qui recherche pour nicher des grands arbres clairsemés pouvant lui servir de poste de chasse. C'est dans une anfractuosit  de l'un d'eux qu'il installera son nid. Il a fortement r gress    l' chelle europ enne au cours de ces derni res d cennies, avec pr s de 60% de chute de ses effectifs entre 1980 et 2005.   l' chelle r gionale, il  tait not  «   surveiller » dans le livre rouge de Rigaud et Granger (1999), mais son statut de conservation s'est r cemment d grad  (r gression estim e   -70% entre 1990 et 2000, selon Jourde *et al.*, 2015).

**Photo 41 : nid de Gobemouche gris (photo hors site)**



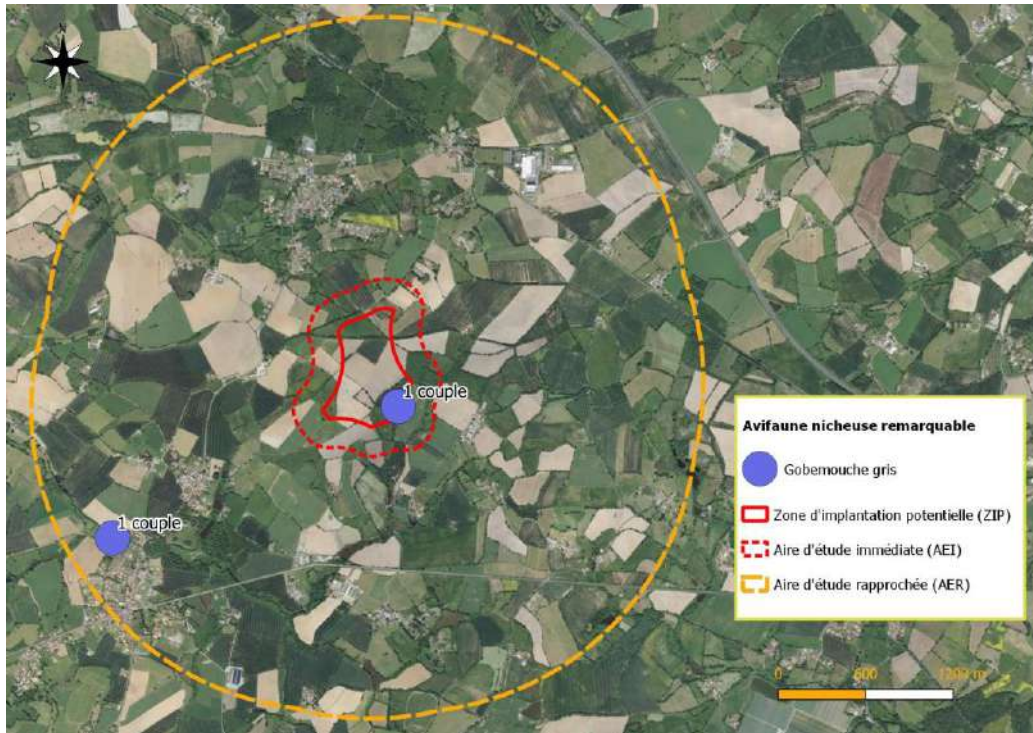
**Carte 68 : r partition du Gobemouche gris en Poitou-Charentes (d'apr s Jourde *et al.*, 2015)**



Sur le site, il a également été noté assez tardivement dans la saison, avec un couple observé dans le petit bois localisé au sud-est de l'aire immédiate, recensée lors des prospections multigroupes de début juillet. Il avait été noté uniquement au sein de l'aire rapprochée lors des prospections ornithologiques d'avril à juin, de sorte qu'il s'agissait vraisemblablement d'une tentative de reproduction tardive au sein de l'AEI.



Photo 42 : Gobemouche gris (photo hors site)



Carte 69 : localisation des observations de Gobemouche gris

➤ Le **Petit Gravelot** (*Charadrius dubius*) :

Cette espèce autrefois inféodée aux berges plus ou moins graveleuses des rivières s'est adaptée au cours du XX<sup>ème</sup> siècle à de nombreux biotopes secondaires : carrières alluviales, sablières, bords d'étangs artificiels, parfois même zone humide dénudée en fin de chantier des travaux publics. C'est avant tout une espèce pionnière, très mobile d'une année sur l'autre, capable de coloniser facilement un site favorable, puis de le délaisser si la dynamique de la végétation y est trop active.

Photo 43 : Petit Gravelot (photo hors site)



Carte 70 : répartition du Petit Gravelot en Poitou-Charentes (d'après Jourde et al., 2015)

